

L'ajournement

M. Lang: ... la proclamation de la loi constitutionnelle, le 17 avril 1982. Le Parlement a approuvé des crédits supplémentaires de l'ordre de 1.8 milliard pour payer une partie des dépenses dont la visite de Sa Majesté la reine. Cette autorisation tenait compte des frais de la Société Radio-Canada qui a fait le reportage de la cérémonie de proclamation et a organisé un grand concert à cette occasion. La somme a permis par ailleurs d'acquitter les dépenses du Centre national des arts, du ministère de la Défense nationale, du ministère des Travaux publics, du Parlement, du bureau du premier ministre et du centre des conférences. Les crédits ont été alloués au secrétariat d'État et vont servir à rembourser les ministères et organismes que je viens de citer.

● (1810)

Indépendamment de la visite de la reine, le secrétariat d'État a financé plusieurs réceptions officielles, des déjeuners, des dîners, y compris le dîner pour les jeunes talents présidé par le premier ministre, les déplacements et les frais d'hébergement des hauts fonctionnaires britanniques qui étaient les hôtes du Canada, les frais de voyage des invités au dîner donné en l'honneur des jeunes talents, les dépenses relatives aux chœurs de Calgary et de Moncton qui se sont produits durant les cérémonies ainsi que l'impression des programmes, des menus et des invitations.

Il s'agit uniquement de dépenses pour lesquelles le gouvernement a obtenu une autorisation supplémentaire du Parlement. Plusieurs ministères et organismes fédéraux ont subi des dépenses supplémentaires; c'est le cas de la GRC, du ministère de la Défense nationale et du Centre d'information sur l'unité canadienne, dépenses qui ont été payées à même les crédits votés par le Parlement dans le cadre de l'adoption du budget principal des dépenses pour l'année financière 1982-1983.

Toutes ces dépenses se rapportent directement à la proclamation. Quant au rapatriement, il a pris du temps et l'affaire a été amorcée il y a au moins dix ans. En effet, au cours des dix dernières années environ, il y a eu plusieurs conférences fédérales-provinciales au sujet de la Constitution. La dernière en date a coûté approximativement \$113,000 au Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. Les recherches en matière constitutionnelle liées au rapatriement ont coûté de l'argent aussi, essentiellement pour les honoraires des avocats qui ont été consultés au sujet des questions importantes. Au cours des dernières années, le ministère de la Justice a dépensé approximativement un million de dollars en honoraires d'avocat.

Comme le député l'a dit lui-même, le rapatriement de la Constitution va avoir des répercussions sur l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement? Qui le souhaiterait? Le ministère de la Justice va dépenser 3.3 millions de dollars au cours de l'année financière 1982-1983 afin de procéder à une étude des lois et des règlements pour voir s'ils sont conformes aux dispositions de la Charte des droits. Il va de soi que le ministère de la Justice va avoir des dépenses supplémentaires, que ce soit pour procéder à des études internes, pour aller devant les tribunaux peut-être ou pour d'autres motifs.

LES PÊCHES—L'ACCORD SUR LA PÊCHE AU SAUMON DANS LE PACIFIQUE-NORD—A) LA PROTECTION DES ESPÈCES CHINOOK ET COHO B) LES DANGERS DE LA SUREXPLOITATION DES LIEUX DE PÊCHE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, je remarque que c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang) qui sera prétendument le porte-parole du gouvernement sur la question de la pêche. Il en connaît encore moins sur cette question que l'homme qui a répondu à la question au sujet de laquelle j'interviens aujourd'hui.

Le 27 avril dernier, je voulais poser une question au ministre des Pêches et des Océans (M. de Bané). J'ai attendu bien longtemps avant de pouvoir la lui poser. J'ai en définitive dû m'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) qui s'y connaît un peu dans le domaine des relations internationales, mais qui en sait très peu sur la pêche. Il s'agit, à mon avis, d'un manque d'égards à mon endroit. La procédure parlementaire ne fonctionne pas très bien lorsque aucune personne versée dans le domaine n'est là pour répondre aux questions qu'on pose.

Tout le monde sait que mes questions d'aujourd'hui porteront sur la négociation de l'accord sur la pêche au saumon dans le Pacifique-Nord. Ces questions sont extrêmement détaillées. Les questions que j'ai déjà posées concernaient les règlements relatifs à la saison de pêche qui a débuté et les dangers que constitue l'absence d'un accord entre le Canada et les États-Unis. Cette question s'adressait à l'origine au ministre des Pêches et des Océans. En son absence, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et vice-premier ministre a répondu, mais il ne l'avait pas écoutée attentivement, c'est évident. Il nous a alors parlé d'un traité, mais je savais, à l'instar de tous les habitants de la côte ouest, qu'il n'avait pas été ratifié. Répondant à ma première question, qui concernait simplement la situation au Canada, il m'a alors signalé que le Canada et les États-Unis n'avaient pas encore conclu d'entente. Je le savais pertinemment.

● (1815)

Ma seconde question portait sur l'accord international, et le fait qu'il n'ait pas été ratifié. Je trouve tout à fait inacceptable de devoir attendre une réponse toute faite de la part d'un ministre qui vit au beau milieu d'une province sans accès à la mer, l'Ontario, et ne sait rien de la pêche sur la côte ouest. Je me crois donc justifié de ne pas participer aujourd'hui au débat d'ajournement et de réclamer d'être autorisé à soulever la question que j'ai essayé de poser le 27 avril dernier, comme en témoigne la page 24901 du *hansard*, à quelqu'un qui sait de quoi je parle. Selon moi, ce serait une perte de temps que d'écouter une réponse préparée pour le secrétaire parlementaire.

M. McDermid: Il ne sait même pas ce qu'il lit.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence n'a pas le droit en vertu du Règlement d'empêcher le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Lang) de répondre. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être se rendre à la demande du député d'Esquimalt-Saanich qui voudrait soulever la question une autre fois. Je ne suis pas vraiment autorisé à entendre des rappels au Règlement et des questions de privilège pendant le débat d'ajournement. Je vais